

Je me trouvais un jour avec quelques jeunes gens, et la conversation était tombée sur ce sujet. Un de mes interlocuteurs m'apprit qu'il possédait les registres de plusieurs de ses ancêtres, notaires dans le Vivarais depuis le quinzième siècle, et voulut bien en faire venir tout exprès un volume. C'était le huitième registre de M^e Asclard, notaire à Satillieu (Ardèche), vers 1560. Je le parcourais avec attention, pensant y trouver des éclaircissements sur une division ecclésiastique particulière au Vivarais et au Forez, le *mandamentum*, lorsque je remarquai un acte long de trente pages au moins et terminé par de fort belles signatures, — le contrat de mariage de Philibert de Die avec demoiselle Claude de Tournon, fille du maréchal, récemment décédé. A la seconde page se trouvait l'acopie d'une lettre de Catherine de Médicis, alors régente, accordant l'autorisation du mariage, qui ne pouvait avoir lieu sans cette formalité, la fiancée étant fille d'un maréchal de France. Voici la lettre :

A ma cousine Madame de Tournon

« Ma cousine, j'ai receu votre lettre et suys bien marrye de la perte que vous avez faicte par la mort du feu seigneur de Tournon, votre mary. Vous scavez que cela deppend de la volonté de notre Seigneur et où il n'y a aulcun remède, qui me fait vous prier de prendre tout ce qu'il (*sic*) vient de sa main le plus patiemment que vous porrez. Cependant, je vous ay bien volu advertir que, en tout ce qui concernera le bien, profit et advancement de vous et de vos enfans, je m'y emploieray et aurey toute la maison en telle recommandation que vous cognoistrez combien je desire fere pour vous. J'ay entendu aussi que vous avez accordé pour le mariage de votre fille. Si c'est chose que vous trouvez pour son bien et avantage et que vous en soyez d'accord ensemble, je le trouve bon aussi et que l'on parachève ce qui en a esté desja arresté; priant le Créateur, ma cousine, qui (*sic*) vous ait en sa sainte garde. Escript à Paris, le quatorzième jour de décembre².

Votre bonne cousine,

CATHERINE.

² J'ai perdu la date du mariage, et n'ai point sous la main le P. Anselme pour y vérifier l'époque précise de la mort du maréchal de Tournon. Je crois toutefois pouvoir assurer que l'autorisation de la régente est de 1561.